

SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 avril 2025

à 18h00, à SAINT-AULAYE

Compte rendu

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril.

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session **ordinaire**, à la Mairie, sous la présidence de M. Yannick LAGRENAUDIE, Maire de Saint Aulaye-Puymangou.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2025.

PRESENTS : M. LAGRENAUDIE, M. EYMARD, Mme GRANGE, M. DENOST, Mme BACQUEY, M. VARIN, Mme HUGUES, Mme ROUQUETTE, Mme CAILLAT, M. CONESA, Mme GARCIA, Mme DUCHENE, M. JOSSIEN.

ABSENTS :

M. JAULIN donne procuration à M. LAGRENAUDIE

Mr DESSAIGNE donne procuration à M. JOSSIEN

Mme FERNANDES donne procuration à Mme BACQUEY

Mr RAPEAU

Mme WOLF

M. DENOST est nommé secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire explique qu'une erreur s'est glissée dans la note de synthèse au niveau du tableau des subventions, le total est de 15 ~~6~~20.00€ et non de 15 120.00€.

Monsieur Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : modification délibération N°2022/34 du 29 novembre 2025, une erreur sur un montant TTC sur le Lot N°11 du Lotissement La Vallade.

Monsieur Le Maire procède au vote du compte rendu du conseil du 4 mars, Madame DUCHÊNE intervient et demande pourquoi toutes les questions diverses ne sont pas notées dans le compte rendu ? et notamment lors du Conseil Municipal du 4 mars elle avait indiqué qu'il y avait un poteau à enlever depuis longtemps chez un administré, elle précise que Monsieur VARIN s'y était présenté le lendemain indiquant que le poteau serait enlevé la semaine suivante.

Or Madame DUCHÊNE explique qu'à ce jour ce n'est toujours pas fait.

Elle estime que les informations qui sont relayées par les élus lors des conseils municipaux devraient figurer dans le compte rendu afin que les administrés sachent que l'information est bien passée.

Monsieur Le Maire répond que les informations sont prises en compte et relayées aux services concernés pour le mercredi suivant.

Monsieur VARIN précise que les services techniques n'ont pas le temps en ce moment.

Monsieur Le Maire demande si cela met en danger la vie d'autrui. Il est répondu que non.

Il demande s'il y a d'autres observations sur ce compte rendu, non, il procède donc au vote.

Le compte rendu est approuvé avec 15 voix pour et 1 abstention (Madame DUCHÊNE)

1 – Modification affectation de résultat Budget Principal :

Monsieur Le Maire rappelle qu'il a présenté les Comptes Financiers Uniques à la dernière réunion du Conseil Municipal.

Il explique que compte tenu du contexte économique tendu au niveau national, il avait rédigé un courrier aux différents services ainsi qu'aux associations pour solliciter un effort collectif financier.

Il précise que des modifications ont été effectuées sur les restes à réaliser du budget principal, ce qui modifie l'affectation du résultat de ce budget comme suit :

Budget Principal

- un excédent de fonctionnement de 258 370.28€
- un déficit d'investissement de -124 207.17€
- de restes à réaliser : dépenses 89 427.00€
Recettes 69 494.24€

Proposition de l'affectation :

- le besoin de financement au compte 1068 en recette d'investissement au BP 2025 s'élève à 144 139.93€
- reprise du déficit d'investissement au BP 2025 au 001 pour 124 207.17€
- reprise du solde excédentaire en recette de fonctionnement au BP 2025 au 002 (après affectation) pour 114 230.35€

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité la modification de l'affectation de résultat du budget principal tel qu'énoncé.

À ce stade Monsieur JOSSIEN intervient au nom de Monsieur DESSAIGNE qui lui a donné procuration et lit à l'assemblée les questions de ce dernier :

Premier point : Pour les barrages de la Centrale Hydro-électrique, qui font partie des travaux prévus (vus en commission des finances), Monsieur DESSAIGNE explique qu'il est contre du fait que la Mairie va faire des travaux à la place des propriétaires. La collectivité va dépenser 51 200.00€ pour Monsieur DE ALMEIDA, à qui nous aurions déjà payé le portail qui va au Moulin à hauteur de 5 000.00 €, sous prétexte que nous avons un droit de passage qui va à la Centrale Hydro-électrique.

Monsieur DESSAIGNE dit que lorsqu'il a posé la question en commission si le propriétaire avait été sollicité pour participer financièrement la réponse fut : non.

Il dit qu'il sait que rien n'oblige le propriétaire à faire les travaux mais la mairie non plus, alors que la centrale est juste après qui nous fournit de l'électricité, centrale sur laquelle nous avons aussi des crédits à rembourser.

Deuxième point : pour les travaux de la boucherie, Monsieur DESSAIGNE (toujours par procuration) dit qu'il est demandé au conseil de mettre au budget 20 000.00€ supplémentaires pour pouvoir accueillir un charcutier, or les travaux sont visiblement terminés.

Est-ce que la collectivité a des garanties sur la durée, combien de temps ce charcutier va-t-il rester ? Il précise que : 300 000.00€ au départ + ces 20 000.00€, et il lui semble que le conseil avait voté 50 000.00€ pour les travaux à l'étage, ces travaux ont-ils été effectués ?

Une discussion houleuse se déroule entre Mr EYMARD et Mr JOSSIEN.

Monsieur Le Maire rappelle à l'ordre l'assemblée et demande à tous de retrouver un peu de sérénité et de s'exprimer convenablement.

Monsieur Le Maire précise que nous n'avons pas encore présenté les budgets, et que cela part dans tous les sens. Il regrette néanmoins que Monsieur DESSAIGNE ne soit pas là, car la question a déjà été évoquée en commission des finances, et indique qu'il veut bien répondre à nouveau.

Monsieur Le Maire indique que sur le sujet de la centrale, il s'interroge sur le fait que justement Monsieur DESSAIGNE qui s'occupe beaucoup de la Dronne, devrait savoir que les déversoirs sont des ouvrages qui ont été construits en même temps que le barrage pour alimenter la centrale hydro-électrique. Il précise que ce ne sont pas des ouvrages qui appartiennent à Monsieur DE ALMEIDA ; et que l'eau (la Dronne) est un bien public, et donc que les déversoirs servent à fluidifier, à améliorer et à réguler le débit de la Dronne. Ces déversoirs servent à alimenter la centrale pour laquelle la commune a fait beaucoup de travaux qui nous ont rapporté peu l'an dernier (pour cause de pannes successives, trop ou pas assez d'eau), mais que cette année ce sera différent.

La centrale tourne mieux, et que depuis le début de l'année nous avons vendu pour environ 30 000.00€ d'électricité.

Il indique que Monsieur DESSAIGNE qui s'occupe de la rivière devrait savoir cela et que la question est vraiment inopportune.

Monsieur Le Maire poursuit avec les travaux de la boucherie, il explique que tous les travaux ne passent pas en conseil municipal.

Il explique qu'il y a des travaux qui arrivent sans que l'on puisse les prévoir. Ici l'opportunité s'est présentée d'accueillir un charcutier dans ce local, et il ne comprend pas où est le problème.

La commune a réussi à trouver un charcutier et on fait le reproche de faire les travaux pour qu'il puisse s'y installer.

Monsieur JOSSIEN explique que ce qui pose problème c'est que les travaux soient déjà faits sans avoir été votés.

Monsieur Le Maire rappelle qu'en début d'année le conseil municipal a voté une délibération qui permet de réaliser des dépenses avant vote du budget à hauteur de 25% des dépenses du budget N-1.

Monsieur JOSSIEN dit qu'il en fera part à Monsieur DESSAIGNE, Le Maire dit de bien prendre des notes pour qu'il n'ait pas à répéter ses réponses. Monsieur JOSSIEN répond que cela sera fait.

Monsieur DENOST intervient et précise que lorsque la boucherie a été faite la commune a fait le maximum pour accueillir Mr JOUBERT à l'époque, avec une chambre froide mais aucun laboratoire car il faisait la cuisine à Ribérac. Il explique que maintenant il y a un nouveau prestataire qui arrive et qu'il a fallu faire des aménagements.

Monsieur DENOST rebondit sur la question de la centrale et notamment du portail, et précise que c'est Monsieur DE ALMEIDA qui a payé le portail. La commune a payé l'aménagement devant la centrale sur la parcelle qui lui appartient. Les travaux, uniquement de la zone de passage, (qui va du portail d'entrée à la parcelle de la centrale) ont été effectués à 50% avec la participation de Mr DE ALMEIDA.

Monsieur Le Maire précise que cela fait partie des choses fausses qui sont colportées, sur la gestion de la commune et qu'il s'agit de propos presque diffamatoires.

Monsieur DENOST revient sur les déversoirs et indique qu'ils ne profitent qu'à la centrale et que Monsieur DE ALMEIDA n'a rien à voir là-dedans.

Monsieur JOSSIEN remercie l'assemblée pour les réponses apportées.

Monsieur Le Maire propose de passer au point suivant : le vote des subventions.

Il rappelle que la commission s'est réunit comme d'habitude et a fait des propositions. Cela a été présenté en commission des finances, et il précise qu'il a modifié une subvention.

Il fait lecture du tableau,

2 – Subventions aux associations 2025 :

Suite à la réunion de la Commission des Associations et des affaires culturelles, Monsieur Le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes aux associations.

ASSOCIATION	PROPOSITION
Association Sportive du Collège Dronne-Double Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	420,00
APE des écoles Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	630,00
Tennis club eulalien Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	450,00
Saint-Aulaye Sports Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	3 500,00
Judo Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	360,00
Société musicale Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	450,00
Ecole de musique Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	1800,00
Cercle artistique et culturel Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	135,00
Focus Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	2700,00
L'Ostal numérique Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	900,00
Double jeux Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	1170,00
Made in Eulalia Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	360,00
Eulalie country Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	135,00
Amical des Sapeurs-Pompiers Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	450,00
Eulalie Festif Pour : 10 Contre : 6 Abstention : 0	500,00
APAM (moulin) Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	40,00
Jeunes Sapeurs-Pompiers Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	720,00
Don du sang Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	450,00
Myosotis Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	270,00
Secours catholique Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	50,00
France Alzheimer Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	40,00
Ligue contre le cancer Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	40,00

Pattes en cavale Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0	50.00
TOTAL	15 620.00

Après lecture du tableau et des sommes attribuées, à la demande de l'assemblée les subventions seront votées par association, à la ligne.

Monsieur Le Maire précise que la subvention qui pose problème est celle attribuée à EULALIE FESTIF, pour le compte d'EULALIE en SCÈNE, association pour laquelle la commission n'a rien attribué.

Néanmoins Madame GRANGE explique que là où il y a litige, c'est que cette association « héberge » une « sous » association qui est celle d'EULALIE EN SCÈNE. Cette dernière, au moment de l'attribution des subventions, n'était pas en règle administrativement parlant, c'est ce qui a fait que la commission n'a pas donné suite. Et que cela pose un problème d'équité entre les associations.

Monsieur Le Maire répond que les arguments sont recevables, mais que néanmoins il propose d'octroyer 500.00€ à EULALIE FESTIF pour EULALIE EN SCÈNE, car ils interviennent notamment dans les écoles gracieusement, et qu'ils sont très souvent présents sur diverses manifestations, etc... et qu'ils méritent une reconnaissance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré tel que ci-dessus,

DÉCIDE d'allouer une subvention pour l'année 2025 aux associations citées ci-dessus, et pour les montants énumérés.

3- Vote des Taxes :

Monsieur Le Maire indique que les services fiscaux nous proposent un état 1259, indiquant les bases d'imposition pour l'année 2025.

TAXE	BASES D'IMPOSITION	TAUX 2024	PRODUIT ATTENDU 2025 (€)
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	1 504 301	41.29	639 169
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	69 421	81.87	58 210
Taxe Habitation (TH) (résidences secondaires)	406 640	14.13	51 786
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	200 607	19.45	37 966
		TOTAL	787 131

Après lecture, Monsieur Le Maire précise que les bases ont augmenté et propose de ne pas augmenter les taux.

Le total prévisionnel pour 2025 est de 771 747 € (après déduction des produits attendus des ressources indépendantes de -15 384 €).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal **ACCEPTE** que les taux des taxes restent inchangés.

4- Budgets primitifs :

Monsieur Le Maire rappelle que les propositions de budgets primitifs ont été envoyées par mail, elles sont projetées et la présentation se fait pour chaque budget : Assainissement, Locations Communales, Lotissement La Vallade, Cinéma, Centrale Hydro-Électrique et Budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE à l'unanimité les propositions budgétaires pour le budget assainissement comme suit :

Dépenses de Fonctionnement : 135 660.65 €

Recettes de Fonctionnement : 135 660.65 €

Dépenses d'Investissement : 305 262.33 €

Recettes d'Investissement : 305 262.33 €

ACCEPTE à l'unanimité les propositions budgétaires pour le budget locations communales comme suit :

Dépenses de Fonctionnement : 574 243.08 €

Recettes de Fonctionnement : 574 243.08 €

Dépenses d'Investissement : 210 400.30 €

Recettes d'Investissement : 210 400.30 €

Par l'intermédiaire de Monsieur JOSSIEN, Monsieur DESSAIGNE pose une question de savoir si tous les logements de la commune sont occupés et est-ce que celui de l'école primaire l'est aussi ?

Il est répondu que seul le petit Studio du Petit Paris est vacant mais que cela est dû aux travaux d'écoulement des eaux à effectuer.

Pour le logement au-dessus de l'école élémentaire, Monsieur Le Maire répond que ce logement n'est pas occupé et qu'il appartient à la communauté de communes. C'est un logement qui serait difficile à louer car situé directement au-dessus des classes.

De plus, il y a du matériel appartenant aux écoles, entreposé à l'intérieur.

Monsieur JOSSIEN remercie Monsieur Le Maire pour les réponses apportées.

ACCEPTE avec 14 votes POUR, 1 vote CONTRE et 1 ABSTENTION, les propositions budgétaires pour le budget centrale hydro-électrique comme suit :

Dépenses de Fonctionnement : 51 907.81 €

Recettes de Fonctionnement : 51 907.81 €

Dépenses d'Investissement : 14 120.72 €

Recettes d'Investissement : 14 120.72 €

Monsieur Le Maire explique que sur ce budget il y a des hauts et des bas. Sur 2024, il y a eu des pannes, un manque d'eau, un surplus d'eau, etc.... Il précise que Monsieur DENOST suit l'affaire avec beaucoup d'attention, et lui donne la parole pour plus d'explications.

Monsieur DENOST explique qu'en janvier il y a eu une période de crue où la centrale n'a pratiquement pas tourné et qu'elle n'a produit que 14 326kwh, en février 33 579 kwh, et en mars 57 318kwh ; soit en euros 6 547 € pour janvier, 8 058 € pour février, et 11 836 € en mars.

Il précise qu'il y a eu l'intervention d'un technicien pour améliorer la production qui jusqu'ici était bloquée à 85 kwh en puissance, et que depuis la centrale hydro-électrique tourne à 105kwh. Il indique que sur une seule journée depuis ce réglage elle a produit 2431 kwh.

D'où l'intérêt des travaux sur les déversoirs pour que l'eau ne s'échappe pas et alimente au mieux la centrale hydro-électrique.

Monsieur DENOST en profite pour répondre à une question de Monsieur DESSAIGNE en début de séance, afin d'y apporter une précision sur les travaux de l'entrée du Pont du Moulin, qu'il s'agit de travaux de la voie d'accès.

Monsieur Le Maire rebondit et indique que ce qui l'agace c'est qu'un élu, un conseiller municipal, puisse se permettre de colporter des rumeurs, des fausses informations et que c'est très grave. Il précise que cela paraîtra dans le compte rendu.

ACCEPTE à l'unanimité les propositions budgétaires pour le budget cinéma Le Studio comme suit :

Dépenses de Fonctionnement : 74 791.06 €

Recettes de Fonctionnement : 74 791.06 €

Dépenses d'Investissement : 5 769.00 €

Recettes d'Investissement : 5 769.00 €

Monsieur Le Maire rappelle que l'équipe a changé suite au départ de Monsieur Lionel FAURE. Il s'agit de Clothilde ELOY et Mathilde PEREZ, il salut leur investissement.

Il rappelle que ce budget est déficitaire.

ACCEPTE à l'unanimité les propositions budgétaires pour le budget lotissement La Vallade comme suit :

Dépenses de Fonctionnement : 243 843.51 €

Recettes de Fonctionnement : 243 843.51 €

Dépenses d'Investissement : 221 668.52 €

Recettes d'Investissement : 221 668.52 €

Monsieur EYMARD rappelle que le vendredi suivant il va signer la vente d'un terrain chez le notaire ; il précise qu'il y a un problème avec le futur acheteur du Lot N°1, il propose d'arrêter avec cette personne et précise que le propriétaire du Lot N°2 serait intéressé pour l'acheter à sa place.

ACCEPTE avec 15 votes POUR, 1 vote CONTRE et 0 ABSTENTION les propositions budgétaires pour le budget communal comme suit :

Dépenses de Fonctionnement : 2 015 740.35 €

Recettes de Fonctionnement : 2 015 740.35 €

Dépenses d'Investissement : 664 084.17 €

Recettes d'Investissement : 664 084.17 €

Monsieur Le Maire fait lecture des principaux travaux prévus en investissement, par opération.

Il précise pour l'espace multifonction que l'opération est mise sur « pause », car la commune n'a pas reçu d'arrêté d'attribution pour les subventions demandées hormis celle de la DSIL.

Il n'est pas possible de ce fait d'engager ces dépenses sans avoir l'assurance qu'il y aura des recettes en face.

Madame DUCHÊNE pose une question de savoir ce qu'il en est de la passe à poissons. Monsieur Le Maire indique que nous avons jusqu'en 2027 pour réaliser les travaux et précise que l'État est en train d'assouplir ce dispositif du fait que les collectivités ont du mal à assumer ces dépenses.

Parallèlement Monsieur Le Maire indique que ces travaux ont fait l'objet de demandes de subventions, habituellement elles ne doivent pas dépasser 80% du montant des travaux HT, et qu'exceptionnellement il a demandé une dérogation au préfet qui l'a accordée pour un total de 88%.

5-Espace multifonctions : marché public

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une procédure de marché public a été lancée concernant les travaux pour la création d'un espace multifonctions.

Il s'avère qu'au moment d'établir le budget 2025, les arrêtés d'attribution de subventions attendues du Conseil Départemental (117 000.00€) et de l'Europe (via la Région et le Pays Périgord Vert- jusqu'à 200 000.00 € attendus), ne nous sont toujours pas parvenus.

Or ces arrêtés sont indispensables pour les faire figurer en recettes dans le budget.

A ce jour, nous n'avons que les 138 900.00€ de DSIL (Etat).

Nous sommes donc dans l'obligation de mettre le chantier sur pause.

Monsieur JOSSIEN dit que Monsieur DESSAIGNE est contre et que lui-même s'abstient.

Monsieur Le Maire s'étonne car ils disent qu'ils sont contre les travaux et là précisément ils sont contre la pause !

Il semblerait que Monsieur JOSSIEN n'ait pas compris sur le moment qu'il s'agissait de mettre les travaux en pause et rectifie sa réponse en acceptant la proposition.

Conformément aux articles R.2185-1, « *l'acheteur peut à tout moment abandonner la procédure d'attribution d'un marché public en la déclarant sans suite* », et L.2152-3 « *qui définit l'offre inacceptable comme une offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au marché tels qu'ils ont été déterminés et établis avant le lancement de la procédure.* »

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** cette proposition.

6-Mise en place d'un tarif pour les droits de places pour le marché hebdomadaire

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'actuellement les commerçants qui viennent sur le marché hebdomadaire ne payent pas leurs emplacements ;

Or la collectivité ne peut exercer la gratuité sur le domaine public, il convient donc de décider d'un tarif par commerçant en guise de « droit de place » pour le marché hebdomadaire.

Il précise que la trésorerie a confirmé que ce n'était pas légal.

Il précise également que le samedi précédent la rue avait été fermée pour 1 seul commerçant, et que cela n'est pas acceptable.

Les emplacements seront attribués à l'abonnement et par conséquent facturés au semestre avec l'émission d'un titre à chaque période, Madame BACQUEY explique que l'abonnement évite d'avoir à créer une régie, et donc d'avoir à rémunérer un placier chaque samedi.

La validité de l'abonnement est fixée au semestre, lors de la conclusion du contrat.

Il est proposé de fixer le tarif de 15€ par commerçant et par semestre, tarif qui est le seuil minimum pour la trésorerie afin de pouvoir engager des poursuites si besoin. Monsieur Le Maire précise que nous ne sommes pas obligés de voter ce tarif précisément.

Monsieur JOSSIEN intervient à nouveau en son nom cette fois-ci et lit :

« Je comprends que suite aux baisses de l'État et des collectivités locales sauf pour les députés qui entre autres se sont bien augmentés, qu'il faille trouver d'autres ressources. La somme de 30€ par an n'est pas énorme, mais ne croyez-vous pas que pour le peu de commerçants qu'il y a au marché le nombre ne va pas diminuer ? »

Monsieur le Maire répond que de toute façon vu le nombre de commerçants, la commune ne risque pas grand-chose. Il précise que jusqu'à présent ils n'ont jamais payé mais qu'il s'agit de se mettre en conformité avec la loi.

Monsieur EYMARD rétorque que l'on parle de moins de 3€ par mois que ce n'est pas non plus une somme folle. Il précise aussi qu'à l'époque les camelots payaient au syndicat d'initiative leur plaçage. Il indique également que certains savent très bien que c'est payant et que pour d'autres la commune fournit l'électricité sans leur demander quoi que ce soit. Et répète qu'on parle de 3 € par mois soit 0.75 cts par semaine.

Ce tarif entrera en vigueur à compter du 1/05/2025.

Les semestres sont définis comme suit :

Du 1/05 au 31/10 pour la saison dite été

Du 01/11 au 30/04 pour la saison dite hiver

Le Conseil Municipal **ACCEPTE avec 11 votes POUR, 5 votes CONTRE et 0 ABSTENTION** de fixer le tarif de 15 €, par commerçant et par semestre, tarif qui entrera en vigueur à compter du 01/05/2025.

Madame BACQUEY en profite pour faire un point justement sur le sondage au sujet du marché et son fonctionnement, qui a eu lieu quelques semaines auparavant.

Il s'agissait d'analyser les freins au développement du marché du samedi matin.

Le sondage a été proposé auprès des clients et auprès des commerçants.

Pour ces derniers les réponses ont été orales.

Ce qu'il en ait ressorti :

-37 réponses de la part des clients, pour lesquels :

-94% d'entre eux résident sur la commune, 86% disposent d'un véhicule

-82% d'entre eux pensent que c'est ridicule de fermer la rue pour le peu de commerçant, à 93% ils demandent à ce que le marché se déroule Place du Champ de Foire

Madame BACQUEY précise qu'il faut bien réfléchir à l'organisation et à la logistique notamment avec le stationnement des bus scolaire sur cette place.

Elle explique qu'avec Madame DRIBAUT elles essayent de développer ce marché et qu'elles viennent de faire un appel pour trouver un primeur.

Elle demande s'il est possible de faire une réunion publique pour re-motiver la population, qui doit faire vivre ce marché et qui permettrait d'attirer davantage de commerçants.

Monsieur Le Maire répond que cela a déjà été fait et pour le résultat que l'on connaît.

Elle conclut en disant que les résultats de ce sondage sont sans appel : manque de diversité des stands, difficultés de stationnement ; et une autre question se pose c'est celle du jour du marché. Elle précise que nous sommes en concurrence avec les marchés de Verteillac et Coutras (pour ceux qui sont véhiculés) et surtout avec celui de la Roche Chalais.

Monsieur le Maire rebondit pour dire que ce marché est comme celui de Saint Aulaye avec peu de commerçant, et qu'il ne faut pas changer le jour. Il continue et précise que le samedi suivant il ne faudra pas fermer la rue, et prévenir les 2 marchands présents.

7-Modification de tarif pour les halles de la Latière

Monsieur Le Maire explique qu'il convient de faire une modification de tarif pour l'occupation des halles municipales louées aux restaurateurs, il propose :

Numéro de Halle	Superficie en m ²	Redevance en €
1	200m ² /165 personnes	400.00
2	72m ² /50 personnes	300.00
3	96m ² /70 personnes	300.00
4	96m ² /70 personnes	<i>Fermée en 2022 fragilisée</i>
5	300m ² /210 personnes	500.00
6	60m ² /40 personnes	300.00

Monsieur Le Maire précise que les conventions seront renouvelées en conséquence.

Madame BACQUEY fait remarquer qu'il n'y a pas beaucoup d'écart entre la halle qui peut recevoir 50 personnes et l'autre 165 personnes.

Monsieur Le Maire répond qu'il faut prendre en compte que la Foire se réduit en termes d'amplitudes horaires et donc que potentiellement les occupants des halles vont moins travailler.

Monsieur JOSSIEN demande si La Foire rapporte ? Monsieur Le Maire répond que la commune vient d'investir 30 000.00€ pour l'installation de compteurs électriques neufs, demande imposée par les services de sécurité de la préfecture. Que cela ne rapporte rien.

Monsieur JOSSIEN précise que c'était juste pour savoir si cela aurait permis la remise en état de La Foire.

Monsieur EYMARD intervient et explique que le terrain ne nous appartient pas, que la commune le loue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE : de la modification du tarif de location des halles de la foire de la Latière comme indiqué ci-dessus.

8- Rectification du tableau du tarif des lots du lotissement La Vallade

Monsieur Le Maire rappelle la délibération N°2022/34 du 29 novembre 2022 fixant les prix de vente des lots du lotissement La Vallade.

Il explique qu'une erreur s'est glissée dans le tableau sur le montant de TVA du lot N°11, indiqué dans ce tableau pour la somme TTC de 10 840.05€ au lieu de 11 118.00€.

Monsieur Le Maire propose de modifier le tableau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE : de modifier le tableau fixant les tarifs en conséquence et comme expliqué ci-dessus.

Questions diverses

Une question est posée de savoir où en est l'ouverture de la structure Âge et vie, Monsieur Le Maire répond qu'il est désolé mais qu'il n'a pas d'information à ce sujet.

Madame HUGUES souligne la clarté des tableaux présentés pour les budgets, elle est suivie par d'autres élus et notamment par Monsieur JOSSIEN, qui explique qu'il est élu depuis plusieurs années et qu'effectivement les budgets présentés sont très clairs et compréhensibles de tous.

Monsieur JOSSIEN pose une question de la part de Monsieur DESSAIGNE qui demande :

« Dans le cadre du tourisme, y a-t-il un projet de randonnée BARKER, comme les 2 années précédentes ? L'an dernier elle a été annulée faute de participants. »

Monsieur Le Maire répond que non il n'y a pas de journée BARKER de prévue.

Monsieur VARIN souhaite faire passer une information : Les cimetières de Saint Aulaye et de Puymangou étant en saturation il conviendra dans les années à venir de procéder à enlever une centaine de tombes, donc de procéder à des reprises de concessions en l'état d'abandon ou de dégradation.

Il précise que c'est une procédure assez longue et qu'elle incombera à la future municipalité.

Monsieur Le Maire demande à Monsieur JOSSIEN s'il pourra lui faire passer les questions de Monsieur DESSAIGNE afin qu'il lui fasse des réponses.

Monsieur Le Maire remercie le conseil pour sa participation.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.
Le prochain conseil municipal aura lieu le 20 mai à 18h00.